

Règlement concours « Juste poids de Pâques »



ARTICLE 1 : OBJET

L'Office de Tourisme Dieppe-Maritime, sis Pont Jehan Ango, Quai du Carénage à Dieppe (76200), organise du samedi 12 avril au dimanche 20 avril 2025 un jeu concours « Juste poids de Pâques » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne majeure qui dépose son bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet à l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime.

Le concours consiste à deviner le poids net de la composition en chocolat et ce, uniquement de visu, sans le toucher, ni le déplacer et sans l'intervention d'aucun instrument. La candidature est nominative, limitée à une participation par foyer (même nom et même adresse), avec un maximum d'un coupon par participation. Les coordonnées doivent obligatoirement apparaître sur le coupon-réponse. De même que la date et l'heure de manière à pouvoir départager les participants en cas d'ex aequo. Le premier formulaire rendu dont l'estimation se rapproche le plus du poids net de la composition en chocolat sera le formulaire gagnant.

ARTICLE 3 : TRAITEMENT DES DONNEES

Des données à caractère personnel sont recueillies dans le cadre de ce jeu concours, après consentement de la personne concernée (matérialisé par sa participation au jeu concours), afin d'en assurer la bonne exécution et le tirage au sort et en aucun cas à des fins commerciales ou promotionnelles. Ces données ne sont destinées qu'à l'Office de Tourisme Dieppe-Normandie et seront conservées pour la durée nécessaire au traitement des opérations du jeu concours.

Conformément aux articles 15 et 22 du règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données les concernant.

Ils pourront exercer ces droits en adressant un courrier ou un email au Délégué à la Protection des Données désigné par l'Office de Tourisme : Eric Barbry - Cabinet Racine - 40, rue de Courcelles 75008 PARIS - 01 44 82 43 00 - dpo-dieppetourisme@racine.eu

S'ils estiment, après avoir contacté le DPO, que leurs droits ne sont pas respectés, ils pourront adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT

Le vainqueur sera contacté dans la journée du lundi 21 avril 2025. Ce dernier aura jusqu'au 30 avril 2025 pour venir récupérer le lot. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

ARTICLE 5 : DOTATION/PRIX

Le lot mis en jeu est une composition en chocolat d'une valeur de 47,90 €. Il est offert par le chocolatier Thuriès.

La personne qui aura annoncé le poids le plus proche du poids réel sera déclarée gagnante et sera invitée à venir récupérer son gain à l'Office de Tourisme. Aucune contestation, réclamation ou contrepartie financière ne pourra avoir lieu, de quelque sorte que ce soit en échange du lot qui sera attribué.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES

La participation à ce concours implique l'acceptation, sans condition, du présent règlement. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de tenter de mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du concours et de ses règles. L'Office de Tourisme se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le bon fonctionnement du concours ou qui viole les règles imposées par celui-ci. L'Office de Tourisme ne saurait être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraînés des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. L'Office de Tourisme peut, en cas de litige, décider lui-même de disqualifier un participant. En cas de doute sur l'identité du participant, l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime s'autorise à vérifier ses dires en demandant un justificatif.

L'Office de Tourisme se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment et sans formalité particulière.

Fait à Dieppe, le 26 mars 2025

Le Directeur

Ludovic CARDONA GIL

